

Communiqué de presse

Collecte des vieux sapins de Noël

Les vieux sapins de Noël qui ne sont pas repris par les revendeurs sont à rapporter dans l'une des six déchetteries de l'agglomération. La Ville de Pau met en place comme chaque année des points de dépôt en centre-ville entre le 27 décembre et le 7 janvier.

Dix points de dépôts des vieux sapins sont mis en place par la Ville de Pau au centre-ville du 27 décembre au 7 janvier : Place Verdun, Parking Tissié, Parking Récaborde, Place Clemenceau, Place du Foirail, Place Albert 1er, Place d'Espagne, Rue Émile Garet, Place de la République, rue Carrérot (angle Barbanègre).

En dehors du centre-ville de Pau et dans le reste de l'agglomération, les sapins de Noël sont à déposer **en déchetterie** si les commerçants qui les ont vendus ne les reprennent pas, ou **dans le bac marron pour les petits sapins** (sans décoration, ni pot, ni neige artificielle).

Pour rappel, le dépôt sauvage d'encombrants végétaux est passible d'une amende de 35 à 450 €.

Pour toute question : Direction Développement durable et déchets / 05.59.14.64.30 / collecte@agglo-pau.fr
www.pau.fr

Merci de bien vouloir diffuser cette information dans vos prochaines éditions.

Contact presse : Isabelle Deluga / 05 59 27 85 80 / i.deluga@agglo-pau.fr